



Modane, le 21 janvier 2019

Communiqué de presse

TARIFS 2019 des abonnés VL et MOTO sur autoroute

La SFTRF, qui dispose déjà d'une formule d'abonnement permettant sur un trajet identifié, de bénéficier d'une remise de 30 % du 1er passage au 22ème passage et de 50 % à compter du 23ème passage, a souhaité, dans le cadre de la demande faite par le gouvernement aux sociétés d'autoroute, améliorer en 2019 les conditions financières des trajets du quotidien. Elle a donc décidé d'augmenter ces taux de remise à partir du 1er février, en les portant respectivement à 35 % et 60 % pour les 12 prochains mois.

A titre d'exemple, l'abonné qui fait régulièrement pour son travail Sainte Marie de Cuines - Saint Michel de Maurienne payait en 2018 sur la base de 44 passages, chaque mois 3 € d'abonnement et 73.92 € de péage soit 76.92 €. Il paiera en 2019 chaque mois pour le même trajet, 3 € d'abonnement et 66.99 € de péages soit 69.99 €. Il économisera entre 2018 et 2019 ainsi environ 7 € par mois.

Pour un abonné faisant régulièrement pour son travail Saint Jean de Maurienne - Aiton, ce seront plus de 11 € par mois économisés.

Par cette majoration substantielle de ses taux de remise, la SFTRF montre ainsi son implication en faveur du pouvoir d'achat des habitants de la vallée de la Maurienne.

Cette augmentation des taux de remise jusqu'au 31 janvier 2020 est également accessible à tout nouvel abonnement souscrit.